

## SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Georges-de-la-Couée, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BIDIER, Maire.

**Étaient présents membres du Conseil municipal :** Mesdames CHEVALLIER Catherine, AURIAU Céline, LIARD Mathilde, MIZZON Julie, BEN ZAIED-VIGNON Saïda et Messieurs BIDIER Sylvain, CHARDON Axel, TEMAURI Roger, COURANT Vincent et PAPET Olivier.

**Étaient absents membres du Conseil municipal :** Monsieur BOURCIER Aurélien.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote nominatif.

### ORDRE DU JOUR :

- o Nomination du secrétaire de séance,
- o Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- o Délibération : Déclaration d'intention d'aliéner n° IA 072 279 26 00002,
- o Délibération : Droit de préférence forestier,
- o Présentation Sharepoint de la commune,
- o Questions diverses,

*Monsieur le Maire informe les élus, que la réunion du conseil du municipal sera enregistrée grâce à un enregistreur vocal. Il rappelle que : « Les élus membres de l'assemblée ne peuvent pas s'opposer à cet enregistrement, qu'il soit audio ou également visuel, dans la mesure où l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales pose le principe de publicité des séances de conseil municipal. »*

Le conseil municipal procède à la nomination de son secrétaire de séance. Mme Mathilde LIARD est désignée pour assurer cette fonction, conformément à la proposition faite. Aucune observation n'est formulée. La décision est actée à l'unanimité.

### APPROBATION DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 05 JUIN 2026

Le conseil municipal examine l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, datée du 5 juin 2026. Les élus présents ayant reçu le document, aucune remarque ni observation n'est soulevée. Le procès-verbal est approuvé sans modification.

### DÉLIBÉRATION : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER N° IA0722792600002 (D\_2026\_07\_01)

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération n° D\_2021\_05\_011 du 14 mai 2021,

Conformément aux dispositions des articles L 331-22 et suivants du Code forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préemption.

Monsieur le Maire donne lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle A 351, d'une superficie de 131 m<sup>2</sup> (ancienne poste rurale), pour un prix de 5 500,00 € (cinq mille cinq cents euros).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur la parcelle A 351.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** cette délibération à l'unanimité (10 voix pour).

#### Vote nominatif :

**Pour :** Mme Saïda BEN ZAIED-VIGNON ; M Axel CHARDON ; M Vincent COURANT ; Mme Mathilde LIARD ; Mme Julie MIZZON ; M Olivier PAPET ; M Roger TEMAURI ; M Sylvain BIDIER ; Mme Catherine CHEVALLIER ; Mme Céline AURIAU

### DÉLIBÉRATION : DROIT DE PREFERENCE FORESTIER (D\_2026\_07\_02)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code forestier et notamment l'article L.331-24,

Vu le courrier de notification reçu en mairie le 8 juin 2026 informant la commune de Saint-Georges-de-la-Couée de la vente, sur son territoire, d'une parcelle boisée sise lieudit « taillis du Boulard », d'une superficie de 45 a 75 ca, cadastrée section D n° 919, au prix de 2 745,00 € (deux mille sept cent quarante-cinq euros),

Vu le plan de situation de la parcelle cadastrée section D n° 919,

Considérant que l'article L.331-24 du Code forestier dispose qu'en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence,

Considérant que le notaire en charge de la vente a informé la commune de la possibilité d'exercer son droit de préférence forestier sur cette parcelle,

Considérant que la propriété concernée est située en zone Nv (secteurs de vallées) au PLUi,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer le droit de préférence prévu à l'article L.331-24 du Code forestier pour le bien cadastré section D n° 919.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE cette délibération à l'unanimité (10 voix pour).**

#### **Vote nominatif :**

**Pour :** Mme Saïda BEN ZAIED-VIGNON ; M Axel CHARDON ; M Vincent COURANT ; Mme Mathilde LIARD ; Mme Julie MIZZON ; M Olivier PAPET ; M Roger TEMAURI ; M Sylvain BIDIER ; Mme Catherine CHEVALLIER ; Mme Céline AURIAU

## **PRESENTATION SHAREPOINT DE LA COMMUNE**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **\*\*Classement des haies au PLUI\*\*** : Le projet de classement des haies au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est abandonné, les agriculteurs étant déjà soumis à des réglementations PAC sur ce sujet. La Communauté de Communes a décidé de ne pas intégrer ce classement en l'absence de carte à jour des haies privées.

- **\*\*Transfert des pouvoirs de police\*\*** : Un arrêté municipal a été pris pour confirmer l'opposition de la commune au transfert des pouvoirs de police spéciale à la Comcom. Cette décision s'aligne sur la pratique des autres communes du territoire.

#### **- DOSSIERS EN SUSPENS :**

- **\*\*Ruine au 5, rue de la Boule d'Or\*\*** : La commune attend toujours la copie de la publicité foncière prouvant sa propriété. Une intervention du sous-préfet est envisagée pour débloquer la situation.

- **\*\*Pompe de refoulement d'assainissement\*\*** : Située sur un terrain privé, cette pompe fait l'objet de démarches complexes en raison du décès de la propriétaire en 1987 et de la multiplicité des héritiers. Une visioconférence est prévue le 24 juillet avec les héritiers pour avancer sur le dossier.

- **\*\*Plan Communal de Sauvegarde (PCS)\*\*** : Une commission dédiée est programmée le 11 septembre à 20h30 afin de mettre à jour le PCS, notamment en intégrant les nouvelles obligations liées aux canicules. Les élus sont invités à participer.

- **\*\*Commission bâtiment\*\*** : Prévue le 11 septembre à 18h30, cette commission abordera les sujets de rénovation énergétique, du rafraîchissement des locaux communaux et des fissures apparues récemment dans l'église et la chapelle de Saint-Fraimbault

- **\*\*Mutualisation des défibrillateurs\*\*** : La commune participe à un achat groupé au niveau communautaire pour renouveler les défibrillateurs et leurs contrats de maintenance. Un fichier recensant les besoins des communes est en cours de constitution.

- **\*\*Aides pour la rénovation énergétique\*\*** : Un fonds d'aide de 800 millions d'euros, lancé par l'État, est disponible pour équiper les petites communes en solutions de rafraîchissement (ventilateurs, etc.). Les élus devront étudier toutes les solutions compatibles avec ces aides.

- **\*\*Projet agrivoltaïque\*\*** : Le sous-préfet a demandé l'intégralité du dossier et sera présent le 6 août pour une visite sur site. La Comcom Loire-Lucé-Bercé envisage un vote pour refuser le projet, appuyant ainsi la position de la commune. Les pistes juridiques, notamment l'absence d'installation préalable de l'agriculteur, sont étudiées.

- **\*\*Calendrier des prochains conseils\*\*** : Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 16 septembre à 20h30. Le centre social et le président de la Comcom interviendront respectivement lors des conseils d'octobre et novembre.

- **\*\*Disponibilités des élus en août\*\*** : Les élus sont invités à informer le maire de leurs périodes d'absence en août pour organiser d'éventuelles interventions en cas d'urgence (canicule, incendies, etc.). Une réunion d'adjoints est prévue début septembre.

- **\*\*Problèmes de réactivité du service d'eau\*\*** : Plusieurs élus (Mme Mathilde LIARD, Mme Céline AURIAU, M. Axel CHARDON) rapportent des dysfonctionnements du service d'eau de la Comcom, notamment des retards dans les interventions d'urgence. Un numéro d'astreinte est communiqué aux élus, mais sa diffusion est restreinte pour éviter les abus. Mme Mathilde LIARD souligne la réactivité du service quand à la réalisation des travaux par la suite.

- **\*\*Travaux sur les réseaux d'eau\*\*** : La Comcom prévoit des travaux sur la route des Gabrones (200 000 euros) pour remplacer les compteurs d'eau. Une demande de chiffrage pour l'installation d'un poteau d'incendie dans ce secteur a été faite. Les élus discutent des contraintes techniques liées aux diamètres des canalisations.

- **\*\*Enfouissement des lignes électriques\*\*** : EDF procédera à l'enfouissement des lignes électriques dans certains secteurs en octobre, à la charge d'Enedis. Les élus s'interrogent sur les modalités de prise en charge des coûts pour les propriétaires.

- **\*\*Commission voirie\*\*** : Les élus sont informés des obligations légales en matière d'entretien des haies et des branches sur les voies communales. La commune peut intervenir sur les propriétés privées en cas de danger pour la circulation, sous réserve d'un courrier préalable au propriétaire.

#### **- COMMISSION COMMUNICATION :**

- **\*\*Procuration\*\*** : Rappel de l'importance des procurations pour les votes en conseil municipal, sachant que celle-ci ne sont pas comptabilisées dans le quorum.

- **\*\*Bulletin municipal\*\*** : Une première ébauche du bulletin est envoyée aux élus pour relecture avant le 15 juillet. Le maire est invité à rédiger un mot d'introduction. Un format A4 est privilégié pour faciliter la mise en page.

- **Flash infos** : Des communications régulières sur les décisions du conseil sont envisagées, ainsi qu'un « pack habitant » pour informer les nouveaux arrivants sur les règles locales (entretien des haies, contacts utiles, etc.).
- **Événements** : Une « voisinade » (repas partage) est programmée le 27 septembre, avec un apéritif offert par la commune. Le repas annuel des aînés est fixé au samedi 30 janvier 2027.

- COMMISSION ACTION SOCIALE :

- **Convention Territoriale Globale (CTG)** : La convention avec la CAF et la Comcom arrive à échéance. Des ateliers sont prévus pour évaluer son renouvellement.
- **Contrat Local de Santé** : Report de la mise en place d'un minibus médical à novembre. Trois médecins juniors seront déployés sur le territoire à partir de septembre.
- **Banque alimentaire** : Suspension des distributions jusqu'à fin septembre en raison des travaux de mise en accessibilité du centre social. La recherche d'un local provisoire est en cours.
- **Visites aux personnes isolées** : Deux équipes d'élus visiteront les personnes isolées les 13 et 16 juillet pour évaluer leurs besoins, en lien avec les épisodes de fortes chaleurs ou toute autre problématiques rencontrée.
- **Cadeau pour les nouveau-nés** : La commission réfléchit à offrir un cadeau aux familles des nouveau-nés et a planté un arbre sur la commune pour chaque naissance.
- **Séminaire de la Comcom** : Mme Catherine CHEVALLIER présente les cinq thèmes prioritaires définis lors du séminaire : santé, mutualisation, seniors, eau et voirie. Des ateliers seront organisés pour travailler sur ces sujets.
- **Assurances communales** : La commune envisage de renégocier ses contrats d'assurance, notamment celui du véhicule communal, jugé trop coûteux. Une première rencontre avec un assureur est prévue le 9 juillet.
- **Formation des élus** : Les élus sont informés de leurs droits au Compte Personnel de Formation (CPF), avec un plafond annuel de 400 euros. Les modalités d'utilisation et les formations éligibles seront précisées ultérieurement.
- **Entretien communal** : Plusieurs problèmes d'entretien sont signalés, notamment au cimetière (tas de déchets non évacués) et sur les points de collecte des poubelles (broussailles gênant l'accès). Ces sujets sont pris en compte pour une intervention rapide.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

La séance est levée à 22h38.

Prochaine réunion du conseil municipal le : mercredi 16 septembre à 20h30.

Le secrétaire de séance  
Madame LIARD Mathilde

Le Maire  
Monsieur BIDIER Sylvain